

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 651 102

②1 N° d'enregistrement national :

89 11411

⑤1 Int Cl⁵ : A 46 B 11/02

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29.08.89.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 01.03.91 Bulletin 91/09.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Fizaine Gabriel — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : *Fizaine Gabriel.*

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire :

⑤4 Brosse à dents jetable.

⑤7 L'invention concerne une brosse à dents ayant un ré-
servoir de dentifrice dans son manche (1). Par pression
exercée sur une membrane (3) souple, le contenu de la po-
che de dentifrice (4) va directement sur la brosse à dents.
Après une utilisation, la brosse à dents est à jeter.



fig 2

FR 2 651 102 - A1



1. DESCRIPTION . . .BROSSE A DENTS JETABLE

La présente invention concerne l'hygiène bucal et dentaire ainsi que la rapidité d'utilisation.

5 Après usage, les brosses à dents sont stockées à l'air libre donc susceptibles de recevoir toutes sortes de microbes. Il faut appliquer le contenu du tube de dentifrice sur la brosse à dents, donc, perte de temps.

10 Le dispositif, selon l'invention, permet de remédier à ces deux inconvénients.

15 La brosse à dents contient dans son manche, une quantité de dentifrice utilisable en une seule fois.

20 Le conditionnement de la brosse à dents permettra d'éviter l'invasion de microbes pendant la durée du stockage.

25 Par pression sur une membrane située sur le manche, la dose de dentifrice se trouve propulsée dans la brosse par un conduit reliant la poche du manche au-dessous des poils de brosse.

2

Les dessins annexés illustrent l'invention

la figure 1 montre de face (la brosse à dents)

la figure 2 montre de profil

5 la figure 3 montre le modèle de capuchon à appliquer sur la brosse à dents pendant le stockage.

En référence à ces dessins, la brosse à dents est composée:

- 10 -1 le manche
-2 poils de la brosse
-3 membrane souple
-4 poche creusée dans le manche
-5 conduit
15 -6 trois perforations terminant le conduit.

La pression exercée par le pouce sur la membrane en (3) aura pour effet d'envoyer le dentifrice contenu dans la poche (4) vers le conduit (5) pour
20 arriver dans les poils de brosse par l'intermédiaire des perforations en 6

Le capuchon 7 permet d'isoler la brosse du milieu ambiant, et servira de protection afin d'éviter un
25 appui intempestif sur la membrane souple.

Le dispositif selon l'invention est plus particulièrement destiné à l'utilisation dans les hopitaux et hôtels.

- 3 -

REVENDEICATIONS

1- Dispositif utilisé pour le brossage des dents
caractérisé par le fait qu'il comporte un manche 1
dans lequel se trouve une poche (4) suivie d'un
conduit (5) aboutissant à des perforations (6)
5 situées sous les poils de la brosse (2).

Le capuchon (7) isolant une grande partie de ce
dispositif. Par pression sur la membrane (3) le
contenu de la poche (4) ira directement dans les
poils de la brosse (2) par l'intermédiaire du
10 conduit (5) et des perforations (6).

2- Dispositif selon la revendication 1 caracté-
risé par la constitution du manche (1) formée par
la poche (4), le conduit (5), les perforations (6)
15 et la membrane (3) recouvrant la poche (4).

3- Dispositif selon la revendication 2 caracté-
risé par le système de protection réalisé par un
capuchon (7) permettant d'isoler la brosse (2)
20 du milieu ambiant et d'empêcher tout appui intem-
pestif sur la membrane (3).

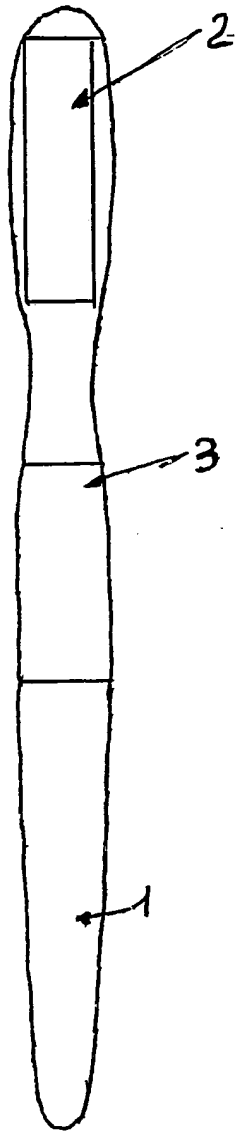


fig 1

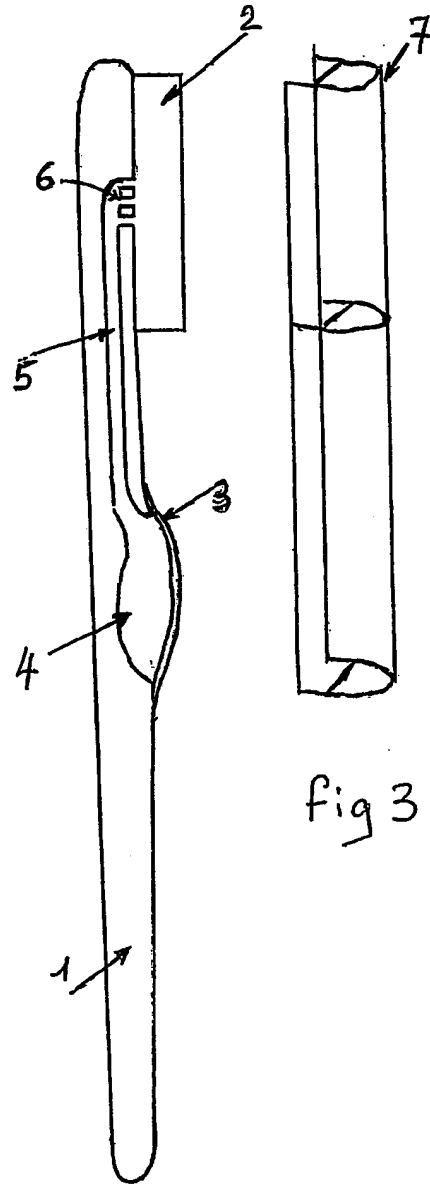


fig 3

fig 2

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 8911411
FA 432846

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-3148684 (KEELER) * colonne 2, ligne 26 - colonne 4, ligne 31; figures 1-6 *	1, 2
X	US-A-3432245 (HUDSON) * colonne 2, lignes 31 - 69; figures 1-4 *	1, 2
Y	---	3
Y	EP-A-0255456 (GROSFILLEY) * colonne 3, ligne 58 - colonne 5, ligne 8; figures 1-12 *	3
A	FR-A-2168701 (PICCOLOTTO) * page 1, lignes 20 - 22; figures 1-4 *	3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A46B
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
23 AVRIL 1990		ERNST R. T.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		